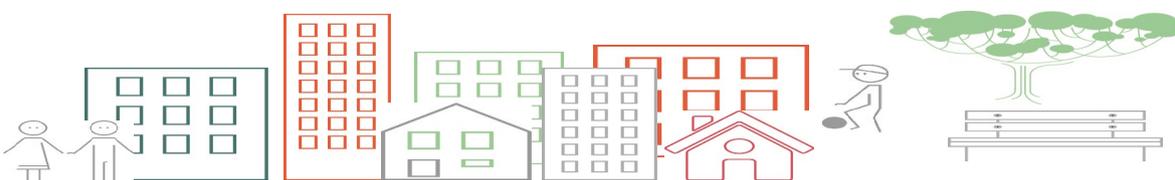




Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
du Tarn

Formations

2023



Organisme de formation n° 73 81 01127 81 - SIRET 411 498 173 00029 – Code APE 9499 Z

Résidence Leclerc
3 Boulevard Lacombe
81000 ALBI
☎ 05 63 48 73 80
contact@adiltarn.org
www.adiltarn.org

V3 - 04/2023

Sommaire

<u>Edito</u>	3
<u>L'ADIL du Tarn, organisme de formation</u>	5
<u>Conditions générales</u>	7
<u>Bulletin d'inscription</u>	9
Les formations	10
Rapports locatifs	11
Les troubles de voisinage dans les rapports locatifs	
Vie de couple et évènements familiaux : le sort du bail et son transfert	
Le permis de louer	
Politiques publiques en matière d'habitat	
Location saisonnière et touristique	
De la prévention des impayés de loyer jusqu'à l'expulsion	
Le logement social de A à Z	
Amélioration	18
La rénovation énergétique des logements : aspects financiers et techniques	
Qualité de l'habitat	19
La qualité des logements - Notions d'habitat indigne	
Fiscalité	20
La fiscalité du bailleur	

édito



L'ADIL du Tarn (Agence Départementale d'Information sur le Logement) a pour mission d'informer les ménages, les professionnels, et au-delà les acteurs locaux de l'habitat, sur toutes questions juridiques, financières et fiscales qui peuvent se poser en matière de logement. Ainsi, tous les aspects « logement » peuvent être abordés : rapports locatifs, accession à la propriété, financement de l'accession, amélioration de l'habitat, investissement locatif, copropriété...

L'ADIL du Tarn a le plaisir de vous présenter son catalogue de formations 2023 à l'attention des professionnels évoluant dans le domaine du logement.

Ces formations ont la particularité d'être entièrement conçues par ses collaborateurs formateurs et juristes. Elles s'appuient sur leur expertise quotidienne de conseil pour proposer des formations accessibles, enrichissantes et en lien avec les pratiques des professionnels.

Depuis 2013, l'ADIL est enregistrée organisme de formation, à destination de ses partenaires, mais également pour tout professionnel en recherche de formation sur les thématiques du logement. Le coût de la formation est donc pris en charge, au titre de la formation professionnelle. En 2018, l'ADIL est référencée sur la plateforme numérique DATADOCK



DataDock

et en 2023 elle a obtenu le référencement QUALIOPi.



via



Par ailleurs, l'ADIL peut, à la demande, organiser et construire des formations sur mesure, adaptées aux objectifs et compétences à acquérir sur tous les thèmes liés au logement.

Enfin, pour répondre à un besoin spécifique auprès du public, des professionnels, des acteurs sociaux, des ateliers collectifs peuvent être organisés par l'ADIL.

N'hésitez pas à nous contacter pour envisager ensemble des formations personnalisées.

L'équipe de l'ADIL du Tarn vous remercie de la confiance que vous lui accorderez.

Hélène ROQUE
Directrice de l'ADIL du Tarn



L'ADIL du Tarn, organisme de formation

Le profil de nos formateurs

L'équipe pédagogique est composée de 5 formateurs, disponibles et réactifs, pour comprendre les besoins des participants et répondre à leurs attentes tant théoriques que pratiques.

Juristes de formation, ils sont chargés d'informer le public et les professionnels sur tous les aspects du logement. Une formation de formateur leur a été prodiguée dans le souci de vous apporter les meilleures techniques de présentation et d'animation.

L'animation

La présentation théorique est suivie de nombreuses techniques d'animation comme la mise en situation, sous forme de cas pratiques, de partages d'expérience, et parfois de travail en sous-groupes.

Les supports pédagogiques

Un document (recueil de textes, doctrines, fiches pratiques....) est remis, lors de la session de formation, à chaque stagiaire

Un Powerpoint est projeté et remis au format papier aux stagiaires reprenant l'essentiel des contenus abordés.

Adaptation au contexte sanitaire et à l'évolution technologique

En raison du contexte sanitaire actuel (COVID-19) et de l'évolution de la pandémie, il est demandé aux stagiaires de respecter le protocole sanitaire en vigueur et à défaut et a minima le port du masque est recommandé ainsi que la distanciation sociale.

L'ADIL du Tarn dispense les formations en présentiel.

L'ADIL du Tarn référencée DATADOCK & QUALIOPi

L'ADIL du Tarn est agréée organisme de formation professionnelle sous le numéro : 73 81 01127 81

Les actions de formations de l'ADIL du Tarn répondent aux 21 indicateurs des 6 critères du décret de qualité du 30 juin 2015 et sont déclarées « référençables » par l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle sur la plateforme numérique DATADOCK  Datadock et cela depuis 2018.

Pour offrir à nos partenaires une formation de qualité et reconnue et que vous puissiez obtenir un remboursement des frais engagés, l'ADIL du Tarn s'est engagée dans une démarche de certification QUALIOPi au titre de la catégorie « Actions de formation ».



Evaluation de la formation

Afin de garantir une pédagogie adaptée aux profils de nos stagiaires, nous avons mis en place un processus d'évaluation qui nous permet de suivre l'exécution de l'action, d'en apprécier les résultats et le cas échéant d'en améliorer la qualité.

Méthodes d'évaluation des acquis des stagiaires :

- ↳ Pour justifier de la présence de chaque stagiaire, il est demandé d'émarger pour chaque demi-journée de formation la feuille de présence.
- ↳ La compréhension du sujet par le stagiaire est validée par le formateur à chaque étape du programme, par l'alternance de contenus théoriques et pratiques pour que le stagiaire puisse s'approprier progressivement les outils et méthodes.
- ↳ Le stagiaire doit remplir une fiche d'évaluation. Ce questionnaire fera l'objet d'une étude sur la satisfaction de nos prestations.
- ↳ Une attestation sera délivrée nominativement à l'issue de la formation à chaque stagiaire.
- ↳ Au-delà de la formation, nous mettons à la disposition des stagiaires un service SVP pour répondre à leurs éventuelles interrogations liées aux sujets développés lors de la formation.



Nos solutions de formation

Interactives, dynamiques, pratiques et concrètes, nos formations permettent d'appliquer la théorie à leur environnement de travail et gagner en efficacité dans leur quotidien.

Les expériences variées des participants permettent d'enrichir les échanges. Quant aux formations intra-entreprises, elles correspondent à un besoin spécifique, et peuvent être optimisées pour répondre aux enjeux de chaque organisme et aux besoins des équipes.

Accueil et accessibilité des personnes en situation de handicap

Nous veillons à ce que tous nos lieux de formations soient accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cependant, les personnes en situation de handicap souhaitant suivre l'une de nos formations sont invitées à contacter avant toute inscription, Hélène ROQUE au 05.63.48.73.80. Nous vous transmettrons notre registre public d'accessibilité à l'ADIL du Tarn 3 Boulevard Lacombe à Albi.

Le conseil et l'information en lien avec le logement et l'habitat dispensés par l'ADIL sont accessibles à tous. Il est à préciser que, pour les personnes malvoyantes, nous ne disposons pas de documentation en braille et pour les personnes malentendantes, le personnel ne maîtrise pas le langage des signes.

Modalités d'accès

Il est impératif de s'inscrire 30 jours minimum avant la formation via le bulletin d'inscription (page 9 du programme de formation) ou contacter l'ADIL du Tarn au 05.63.48.73.80.

Personnes à contacter :

- ✉ Hélène ROQUE, directrice, formatrice et référent handicap au 05.63.48.73.80
- ✉ Valérie FENIES, responsable administratif au 05.63.48.73.80
- ✉ Courriel : contact@adiltarn.org
- ✉ Adresse : 3 Boulevard Lacombe 81000 ALBI
- ✉ Site : www.adiltarn.org



Conditions générales

Les présentes conditions générales s'appliquent tant aux actions intra-entreprises que inter-entreprises.

Plusieurs formules de formations

1. Formation inter-entreprises

Nous vous proposons des formations inter-entreprises et vous accueillons à Albi. Ces temps de formation sont un formidable lieu d'échanges et de partage. Vous sortez du quotidien et confrontez vos pratiques à celles d'autres professionnels.

2. Formation intra-entreprise

La formation intra-entreprise répond à un besoin spécifique et renforce la cohésion d'équipe. Elle permet de former vos équipes sur un projet commun, d'actualiser leurs connaissances mais aussi de les préparer à des changements organisationnels ou juridiques importants. Elle s'inscrit dans le cadre de la formation professionnelle.

3. La formation adaptée

Formation du catalogue adaptée et optimisée pour répondre aux enjeux de votre structure et aux besoins de vos collaborateurs (choix du lieu et de la date), l'ADIL s'adapte à vos besoins pour une formation sur mesure (formation conçue spécialement pour votre structure).

Des outils pédagogiques adaptés à votre demande : toutes nos formations intra entreprises sont dispensées d'après un processus d'élaboration défini comme suit :

- ✎ une étude de faisabilité : analyse de la demande ;
- ✎ une proposition s'appuyant sur vos besoins et notre savoir-faire ;
- ✎ un travail collaboratif pour concevoir le programme, définir le lieu et les outils pédagogiques ;
- ✎ l'évaluation : analyse de votre satisfaction et effectuer un suivi formation.

Sur devis.

Inscription - Frais de formation

Les formations sont proposées en priorité aux membres de l'ADIL du Tarn à un tarif préférentiel.

L'inscription aux formations est également ouverte à tout professionnel, non membre de l'ADIL, et dont l'activité a un lien avec l'habitat. Chaque stagiaire devra retourner le bulletin d'inscription ci-après au moins 1 mois à l'avance.

Le nombre de place est limité à 20 personnes, les inscriptions seront enregistrées dans leur ordre d'arrivée. L'ADIL se réserve la possibilité d'annuler une session faute d'un nombre de participants suffisant.

Nos tarifs comprennent la préparation, l'animation, le dossier de stage, la location de la salle le cas échéant et les frais de repas.

L'ADIL du Tarn n'est pas soumise à la TVA et les tarifs s'entendent en € nets.

Tarifs inter-entreprises et intra-entreprise

Par personne	Adhérent de l'ADIL	Non adhérent de l'ADIL
Par journée de formation (7h)	90 €	180 €
Par 1/2 journée de formation (3h30)	60 €	120 €

Formation adaptée à la demande et sur devis uniquement



Convention de formation

Avant le début de toute formation et à réception du bulletin d'inscription individuel et du dossier d'admission, une convention de formation est adressée par courrier en deux exemplaires, un exemplaire original devra être retourné, signé à l'ADIL du Tarn - 3 Boulevard Lacombe 81000 ALBI au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

Le retour de la convention signée valide l'inscription définitive à la formation.

Convocation

La convocation à la formation est envoyée, 10 jours avant ou dès réception des conventions, par mail.

Présence et attestation d'assiduité

Une feuille d'émargement devra être signée par chaque stagiaire en début de chaque demi-journée de présence. Une attestation d'assiduité sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation. La feuille de présence et l'attestation d'assiduité seront également envoyés à l'organisme dont dépend le stagiaire à l'issue de la formation.

Désistement

En cas de dédit à moins de 2 jours francs avant le début de la formation, ou d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'ADIL du Tarn facturera sur le coût total, les sommes qu'elle aura réellement engagées pour la réalisation de ladite action. Les sommes dues au titre de la formation ne pourront pas faire l'objet de remboursement ou de prise en charge.

L'ADIL se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation en raison d'un nombre insuffisant de stagiaires.

Localisation

Les formations se déroulent dans une salle dans les locaux de Tarn Rénov'Occitanie - 97 Boulevard Soult à Albi ou louée pour la formation (à définir). L'adresse sera précisée sur la convention de formation et sur la convocation par mail.

Conditions de règlement

Statut juridique : Association loi 1901

N° Siret : 411 498 173 00029

NAF : 9499 Z

N° TVA intracommunautaire : non soumis à TVA

Règlement à réception de facture (voie postale ou CHORUS PRO) :

- ↳ par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : ADIL du Tarn
- ↳ par virement bancaire : réf. : 17807 00611 03419201756 21 (merci de renseigner le nom de votre organisme et le numéro de la facture dans le libellé du virement).



Bulletin d'inscription

STAGIAIRE

Organisme :

Adhérent de l'ADIL du Tarn ? oui non

Nom - Prénom :

Adresse :

..... ☎ :

E-mail :@.....

RESPONSABLE FORMATION/CHEF DE SERVICE/DRH :

Organisme :

Nom :

Fonction :

☎ :

E-mail :

FACTURATION

si différent :

Nom :

Adresse :

.....

☎ :

E-mail :

Merci de renseigner tous les champs pour valider votre inscription et permettre un meilleur traitement administratif

FORMATIONS PROPOSÉES EN 2023 (plusieurs choix sont possibles)

Pour vous inscrire, merci de cocher la (les) case(s) correspondante(s) et de retourner le bulletin d'inscription

Rapports locatifs	Les troubles de voisinage dans les rapports locatifs (½ journée)	18/04	<input type="checkbox"/>
	Vie de couple et événements familiaux : le sort du bail et son transfert	20/04	<input type="checkbox"/>
	Le permis de louer (½ journée)	30/05	<input type="checkbox"/>
	Politiques publiques en matière d'habitat	27/06	<input type="checkbox"/>
	Location saisonnière et touristique (½ journée)	26/09	<input type="checkbox"/>
	De la prévention des impayés de loyer jusqu'à l'expulsion	24/10	<input type="checkbox"/>
	Le logement social de A à Z	28/11	<input type="checkbox"/>
Amélioration	La rénovation énergétique des logements : aspects financiers et techniques	21/11	<input type="checkbox"/>
Qualité de l'habitat	La qualité des logements - Notions d'habitat indigne	20/06	<input type="checkbox"/>
Fiscalité	La fiscalité du bailleur	19/12	<input type="checkbox"/>

A retourner :

☞ par mail : contact@adiltarn.org

☞ par courrier : 3 Boulevard Lacombe - 81000 ALBI



Les formations



Rapports locatifs

Les troubles de voisinage dans les rapports locatifs

Objectifs pédagogiques et opérationnels

- Repérer et diagnostiquer la nature des troubles de voisinage
- Décrire les différents types de règlements des conflits, en envisageant les solutions préventives, coercitives, amiables et judiciaires à mettre en œuvre.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire.

Modalités d'accès :

- 30 jours minimum avant la formation s'inscrire via le bulletin d'inscription (page 9).

Publics

Travailleurs sociaux, gestionnaires, associations de médiation et toute personne chargée d'assurer la relation avec les locataires.

Moyens pédagogiques

Support écrit des textes et publications réglementaires et législatives - Powerpoint - Cas pratiques - Echanges des pratiques - Quizz d'évaluation.

Responsable pédagogique

Hélène ROQUE, directrice, formatrice et référent handicap

Formation dispensée en présentiel

Programme

Le traitement préventif des troubles de voisinage

- L'information et la responsabilisation des locataires :
 - Rédaction d'une charte des civilités ou de bon voisinage de l'immeuble
 - Insertion d'une clause dans le bail
 - Action visant à informer et responsabiliser les agents de bailleurs
- La mise en place de dispositifs de signalement des atteintes à la tranquillité

Le traitement curatif

- Les démarches amiables auprès de l'auteur du trouble :
 - Informer verbalement l'auteur du trouble
 - Rédiger une lettre simple
 - Rédiger une lettre recommandée avec AR
- Les démarches auprès du bailleur
 - Les moyens d'action du bailleur à l'égard du locataire fauteur de trouble
 - Mise en jeu de la responsabilité du bailleur défaillant
- L'action directe de la victime à l'encontre de l'auteur du trouble

Compétences visées

Le stagiaire sera en mesure de conseiller et orienter toute personne rencontrant des troubles de voisinage dans le cadre d'une location. Il maîtrisera les différentes procédures et sera en capacité de proposer des solutions de médiation en vue de la résolution des litiges.

Mardi 18 avril 2023

1/2 journée soit 4 heures
de 9 h à 13 h

Tarn Renov'Occitanie
97 Boulevard Sout à Albi

Adhérent ADIL : 60 €
Non adhérent : 120 €

20 stagiaires maximum

Accessible aux personnes à mobilité réduite. Nous ne disposons pas de documentation en braille, pour les personnes malvoyantes, et pour les personnes malentendantes, le personnel ne maîtrise pas le langage des signes.

Ouvertes aux membres de l'ADIL du Tarn à un tarif préférentiel, également à tout professionnel, non membre de l'ADIL, et dont l'activité a un lien avec l'habitat.

Hélène ROQUE, directrice, formatrice et référent handicap
Valérie FENIES, responsable administratif
☎ 05.63.48.73.80
Courriel : contact@adiltarn.org
Adresse : 3 Boulevard Lacombe 81000 ALBI



Conditions d'accès
aux formations



- Orienter la victime vers les modes alternatifs de règlement des litiges (MARL) :
 - La conciliation
 - La médiation
- Le recours aux autorités administratives
 - Le maire
 - Le préfet
 - Les services de police
 - Le procureur de la République

Zoom sur l'indispensable compilation des preuves et le pouvoir d'appréciation du juge

- L'indispensable compilation des preuves :
 - Les constatations matérielles
 - Les témoignages écrits
 - La reconnaissance écrite des faits par leur auteur
- Le pouvoir d'appréciation du juge civil :
 - Troubles provoqués par des tiers
 - Les caractéristiques du trouble justifiant la résiliation du bail
 - Cessation des troubles à la date de l'audience
 - Troubles causés par les enfants du locataire en dehors du périmètre de l'immeuble
 - Troubles provoqués par des tiers



Rapports locatifs

Vie de couple et évènements familiaux : le sort du bail et son transfert

Objectifs pédagogiques et opérationnels

- Etudier le régime juridique de la location en fonction du statut juridique des occupants.
- Envisager les différents statuts juridiques du couple.
- Connaître le sort du logement en cas de séparation, décès ou abandon de domicile, violences conjugales.
- Comprendre les mécanismes de transfert du bail et savoir identifier les bénéficiaires du transfert.
- Connaître les différences entre le parc privé et le parc social.

Compétences visées

Le stagiaire sera en mesure de proposer de l'accompagnement adapté au statut juridique de l'occupant et sa famille.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire.

Modalités d'accès :

- 30 jours minimum avant la formation s'inscrire via le bulletin d'inscription (page 9).

Publics

Acteurs publics et privés évoluant dans le secteur du logement, travailleurs sociaux.

Moyens pédagogiques

Support écrit des textes et publications réglementaires et législatives - Powerpoint - Cas pratiques - Echanges des pratiques - Quizz d'évaluation.

Responsable pédagogique

Hélène ROQUE, directrice, formatrice et référent handicap

Formation dispensée en présentiel

Programme

Présentation

- La notion de « couple »
- Les différents régimes juridiques liés à la location (parc privé et parc social)

Le statut juridique du logement des époux

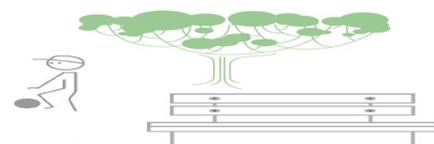
- Pendant le mariage :
 - Cotitularité légale
 - Obligation solidaire au paiement du loyer
- L'attribution du logement en cas de crise au sein du couple :
 - En cas de divorce
 - Face à un conjoint violent
- Le transfert du bail, les conditions pour en bénéficier :
 - En cas de décès
 - En cas d'abandon

Le statut juridique du logement des personnes engagées dans un PACS

- Pendant le PACS
 - La cotitularité légale
 - Le principe de solidarité aux dépenses du logement commun
- L'attribution du logement en cas de crise au sein du couple :
 - En cas de dissolution du PACS
 - Face à un partenaire violent
- Le transfert du bail, les conditions pour en bénéficier :
 - En cas de décès
 - En cas d'abandon du domicile

Le statut juridique du logement des concubins

- Pendant le concubinage
 - La signature du bail par les deux concubins
 - La signature du bail pour un seul concubin
- L'attribution du logement en cas de crise au sein du couple :
 - En cas de séparation
 - Face à un concubin violent
- Le transfert du bail, les conditions pour en bénéficier :
 - En cas de décès
 - En cas d'abandon du domicile



Objectifs pédagogiques et opérationnels

- Comprendre les enjeux et les conséquences du dispositif sur le parc locatif privé.
- Mettre en place le permis de louer afin de lutter contre l'habitat indigne.
- Contrôler les mises en location.

Compétences visées

Mettre en oeuvre le dispositif en prenant en compte le rôle des intercommunalités et les communes.

Protéger les occupants.

Mobiliser les partenaires pour plus d'efficacité dans la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire.

Modalités d'accès :

- 30 jours minimum avant la formation s'inscrire via le bulletin d'inscription (page 9).

Publics

Gestionnaires d'organismes agréés intervenant dans l'intermédiation locative, toute personne assurant

Moyens pédagogiques

Support écrit des textes et publications réglementaires et législatives - Powerpoint - Cas pratiques - Echanges des pratiques - Quizz d'évaluation.

Responsable pédagogique

Hélène ROQUE, directrice, formatrice et référent handicap

Formation dispensée en présentiel



Mardi 30 mai 2023



1/2 journée soit 4 heures
de 9 h à 13 h



Tarn Renov'Occitanie
97 Boulevard Soult à Albi



Adhérent ADIL : 60 €
Non adhérent : 120 €



20 stagiaires maximum



Accessible aux personnes à mobilité réduite. Nous ne disposons pas de documentation en braille, pour les personnes malvoyantes, et pour les personnes malentendantes, le personnel ne maîtrise pas le langage des signes.

Conditions d'accès
aux formations

Ouvertes aux membres de l'ADIL du Tarn à un tarif préférentiel, également à tout professionnel, non membre de l'ADIL, et dont l'activité a un lien avec l'habitat.



Hélène ROQUE, directrice, formatrice et référent handicap
Valérie FENIES, responsable administratif

☎ 05.63.48.73.80

Courriel : contact@adiltarn.org

Adresse : 3 Boulevard Lacombe 81000 ALBI

Programme

■ Introduction

- Dispositions législatives
- Décret 19 décembre 2016
- Arrêtés du 27 mars 2017
- A quoi sert le permis de louer ? Quelles sont les villes concernées ?

Le régime de l'autorisation préalable de mise en location

- Principe
 - Le régime d'autorisation préalable
 - Locations concernées
 - Contenu et forme de la demande
- Procédure : le dépôt de la demande

- Rejet de l'autorisation : les recours

- Sanctions

La déclaration de mise en location

- Principe
 - Le régime d'autorisation préalable
 - Locations concernées
 - Contenu et forme de la demande

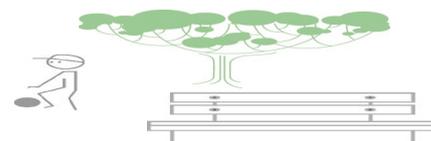
- Procédure : le dépôt de la demande

- Rejet : les recours

- Sanctions

Exemples

- Situations



Objectifs pédagogiques et opérationnels

- Aborder l'ensemble des politiques publiques en matière d'habitat.
- Comprendre les nécessaires transversalité entre acteurs.
- Avoir une vision d'ensemble des traitements de notion.
- Connaître les principales procédures et moyens d'action.

Compétences visées

Le stagiaire sera en mesure d'informer, d'accompagner, orienter les ménages vers les acteurs compétents.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire.

Modalités d'accès :

- 30 jours minimum avant la formation s'inscrire via le bulletin d'inscription (page 9).

Publics

Professionnel, acteur de l'habitat, public ou privé.

Moyens pédagogiques

Support écrit des textes et publications réglementaires et législatives - Powerpoint - Cas pratiques - Echanges des pratiques - Quizz d'évaluation.

Responsable pédagogique

Hélène ROQUE, directrice, formatrice et référent handicap

Formation dispensée en présentiel

Programme

Présentation

- Les acteurs de l'habitat
- Notions de logements, publics, privés
- Notions sociales

L'accès au logement locatif

- Dans le parc public
- Dans le parc privé
- Dispositifs spécifiques : accords collectifs, DALO

La prévention de l'expulsion

- Traitement amiable de l'impayé
- Traitement judiciaire
- Activation des partenariats

La lutte contre l'habitat indigne

- Les notions d'habitat indigne
- Le traitement de la non-décence
- Le traitement du pouvoir de police général du maire
- L'insalubrité
- La mise en sécurité

La lutte contre la précarité énergétique

- Le repérage
- Les outils financiers
- Les outils juridiques



Mardi 27 juin 2023



1 journée soit 8 heures
de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h



Tarn Rénov'Occitanie - 97 Boulevard Soult à Albi



Adhérent ADIL : 90 €
Non adhérent : 180 €



20 stagiaires maximum



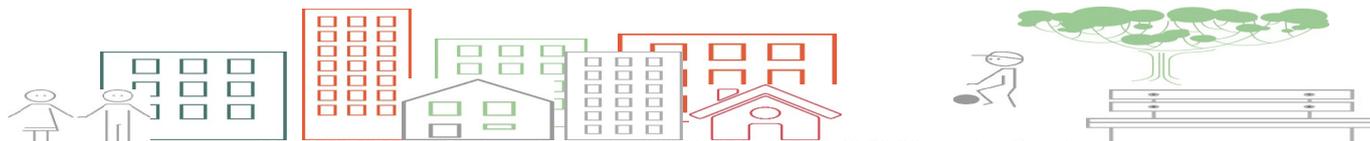
Accessible aux personnes à mobilité réduite. Nous ne disposons pas de documentation en braille, pour les personnes malvoyantes, et pour les personnes malentendantes, le personnel ne maîtrise pas le langage des signes.

Conditions d'accès aux formations

Ouvertes aux membres de l'ADIL du Tarn à un tarif préférentiel, également à tout professionnel, non membre de l'ADIL, et dont l'activité a un lien avec l'habitat.



Hélène ROQUE, directrice, formatrice et référent handicap
Valérie FENIES, responsable administratif
☎ 05.63.48.73.80
Courriel : contact@adiltarn.org
Adresse : 3 Boulevard Lacombe 81000 ALBI



Objectifs pédagogiques et opérationnels

- Comprendre les enjeux juridiques et fiscaux de ces modes de location.

Compétences visées

Acquérir l'environnement juridique, financier et fiscal de la location saisonnière.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire.

Modalités d'accès :

- 30 jours minimum avant la formation s'inscrire via le bulletin d'inscription (page 9).

Publics

Agents immobiliers, administrateurs de biens.

Moyens pédagogiques

Support écrit des textes et publications réglementaires et législatives - Powerpoint - Cas pratiques - Echanges des pratiques - Quizz d'évaluation.

Responsable pédagogique

Hélène ROQUE, directrice, formatrice et référent handicap

Formation dispensée en présentiel



Conditions d'accès aux formations



Mardi 26 septembre 2023

1/2 journée soit 4 heures
de 9 h à 13 h

Tarn Rénov'Occitanie - 97 Boulevard Soult à Albi

Adhérent ADIL : 60 €

Non adhérent : 120 €

20 stagiaires maximum

Accessible aux personnes à mobilité réduite. Nous ne disposons pas de documentation en braille, pour les personnes malvoyantes, et pour les personnes malentendantes, le personnel ne maîtrise pas le langage des signes.

Ouvertes aux membres de l'ADIL du Tarn à un tarif préférentiel, également à tout professionnel, non membre de l'ADIL, et dont l'activité a un lien avec l'habitat.

Hélène ROQUE, directrice, formatrice et référent handicap

Valérie FENIES, responsable administratif

☎ 05.63.48.73.80

Courriel : contact@adiltarn.org

Adresse : 3 Boulevard Lacombe 81000 ALBI

Programme

Introduction

- De quoi parle-t-on ?

Réglementation d'urbanisme de la location meublée touristique dans les grandes villes

Location meublée touristique en copropriété

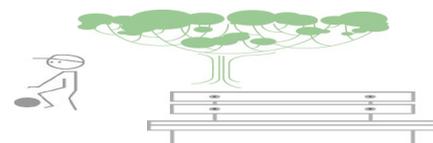
- Réglementation
- Actualité jurisprudentielle

Location meublée touristique et bail

- Réglementation
- Actualité jurisprudentielle

Quelques notions

- Bail mobilité
- Travailleurs saisonniers



Objectifs pédagogiques et opérationnels

- Avoir une approche globale de la prévention.
- Comprendre les interventions des acteurs et leurs conséquences sur la procédure.
- Connaître les dispositifs de sécurisation et d'accompagnement des locataires.
- Accompagner les ménages dans la prévention de l'expulsion.

Compétences visées

Être à même d'expliquer les différentes procédures et de mieux orienter locataires et propriétaires en cas d'impayé de loyer.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire.

Modalités d'accès :

- 30 jours minimum avant la formation s'inscrire via le bulletin d'inscription (page 9).

Publics

Toute personne acteur du logement.

Moyens pédagogiques

Support écrit des textes et publications réglementaires et législatives - Powerpoint - Cas pratiques - Echanges des pratiques - Quizz d'évaluation.

Responsable pédagogique

Hélène ROQUE, directrice, formatrice et référent handicap

Formation dispensée en présentiel



Conditions d'accès aux formations



Mardi 24 octobre 2023

1 journée soit 8 heures
de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h

Tarn Renov'Occitanie
97 Boulevard Soult à Albi

Adhérent ADIL : 90 €
Non adhérent : 180 €

20 stagiaires maximum

Accessible aux personnes à mobilité réduite. Nous ne disposons pas de documentation en braille, pour les personnes malvoyantes, et pour les personnes malentendantes, le personnel ne maîtrise pas le langage des signes.

Ouvertes aux membres de l'ADIL du Tarn à un tarif préférentiel, également à tout professionnel, non membre de l'ADIL, et dont l'activité a un lien avec l'habitat.

Hélène ROQUE, directrice, formatrice et référent handicap
Valérie FENIES, responsable administratif

☎ 05.63.48.73.80

Courriel : contact@adiltarn.org

Adresse : 3 Boulevard Lacombe 81000 ALBI

Programme

Rappel historique : de l'expulsion à la prévention des impayés

Les acteurs de la prévention

Le traitement amiable de l'impayé

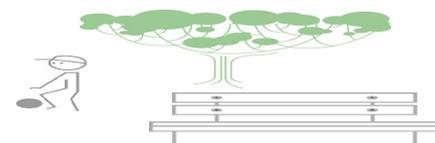
- La CCAPEX
- CAF / MSA
- Les dispositifs de sécurisation (caution, Action Logement Services, FSL)

Le traitement judiciaire de l'impayé

- Le commandement de payer
- L'assignation
- Le maintien dans les lieux
- La résiliation du bail

Liens entre les dispositifs d'accompagnement

- Impayés, procédure, et surendettement
- Les impayés dans le parc public
- DALO et accords collectifs



Objectifs pédagogiques et opérationnels

- Connaître l'ensemble des dispositifs d'accès au logement social.
- Accompagner les demandeurs, de l'accès au logement à l'autonomie dans le logement.
- Appréhender les spécificités de la location HLM.

Compétences visées

De l'attribution, à la signature du bail, jusqu'à la fin du bail, connaître tout l'environnement du logement social.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire.

Modalités d'accès :

- 30 jours minimum avant la formation s'inscrire via le bulletin d'inscription (page 9).

Publics

Travailleurs sociaux, personnes en charge de l'accompagnement des ménages.

Moyens pédagogiques

Support écrit des textes et publications réglementaires et législatives - Powerpoint - Cas pratiques - Echanges des pratiques - Quizz d'évaluation.

Responsable pédagogique

Hélène ROQUE, directrice, formatrice et référent handicap

Formation dispensée en présentiel



Mardi 28 novembre 2023



1 journée soit 8 heures
de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h



Tarn Renov'Occitanie
97 Boulevard Soult à Albi



Adhérent ADIL : 90 €
Non adhérent : 180 €



20 stagiaires maximum



Accessible aux personnes à mobilité réduite. Nous ne disposons pas de documentation en braille, pour les personnes malvoyantes, et pour les personnes malentendantes, le personnel ne maîtrise pas le langage des signes.

Conditions d'accès aux formations



Ouvertes aux membres de l'ADIL du Tarn à un tarif préférentiel, également à tout professionnel, non membre de l'ADIL, et dont l'activité a un lien avec l'habitat.

Hélène ROQUE, directrice, formatrice et référent handicap

Valérie FENIES, responsable administratif

☎ 05.63.48.73.80

Courriel : contact@adiltarn.org

Adresse : 3 Boulevard Lacombe 81000 ALBI

Programme

Présentation

- Le logement social - définition
- Le logement social dans le Tarn

La demande de logement social

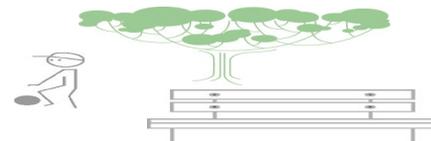
- Les bénéficiaires
- Les ressources

L'attribution des logements sociaux

- Les commissions d'attribution
- L'entrée dans les lieux
- Les dispositifs spécifiques d'accès au logement social

Le bail

- Spécificité du logement HLM (loyer, charges, droit au maintien dans les lieux)
- La fin du bail
- Dispositifs spécifiques en matière d'impayés de loyer



Amélioration

La rénovation énergétique des logements : aspects financiers et techniques

Objectifs pédagogiques et opérationnels

- Identifier les financements nationaux et locaux des travaux de rénovation énergétique.
- Comprendre les conditions d'attribution des différents dispositifs.
- Connaître les modalités de mise en oeuvre des dispositifs existants.
- Étudier un cas concret de rénovation énergétique combinant les financements sollicités.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire.

Modalités d'accès :

- 30 jours minimum avant la formation s'inscrire via le bulletin d'inscription (page 9).

Publics

Travailleurs sociaux, bailleurs, services logement et toute personne évoluant dans le secteur du logement.

Moyens pédagogiques

Support écrit des textes et publications réglementaires et législatives - Powerpoint - Cas pratiques - Echanges des pratiques - Quizz d'évaluation.

Responsable pédagogique

Hélène ROQUE, directrice, formatrice et référent handicap

Formation dispensée en présentiel

Programme

Préambule

Les travaux de rénovation énergétique, outil de concours à l'objectif de réduction des gaz à effet de serre et de valorisation du patrimoine.

Évaluation du besoin de travaux des immeubles d'habitation

- Le diagnostic de performance énergétique
 - Obligation d'établir un DPE
 - Contenu du DPE
- L'audit énergétique
 - Immeubles concernés
 - Contenu de l'audit

Les aides financières mobilisables pour les travaux de rénovation énergétique

- Les aides financières nationales
 - Les aides de l'ANAH
 - Les dispositifs de CEE (CEE et offres spécifiques)

Compétences visées

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure d'identifier les financements disponibles pour un projet de rénovation énergétique. Il sera capable de mobiliser les acteurs de la rénovation énergétique sur le territoire et accompagner le particulier dans son parcours de rénovation énergétique.



Mardi 21 novembre 2023



1 journée soit 8 heures
de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h



Tarn Rénov' Occitanie
97 Boulevard Soult à Albi



Adhérent ADIL : 90 €
Non adhérent : 180 €



20 stagiaires maximum



Accessible aux personnes à mobilité réduite. Nous ne disposons pas de documentation en braille, pour les personnes malvoyantes, et pour les personnes malentendantes, le personnel ne maîtrise pas le langage des signes.

Conditions d'accès aux formations

Ouvertes aux membres de l'ADIL du Tarn à un tarif préférentiel, également à tout professionnel, non membre de l'ADIL, et dont l'activité a un lien avec l'habitat.



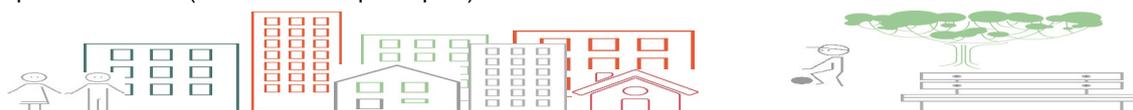
Hélène ROQUE, directrice, formatrice et référent handicap
Valérie FENIES, responsable administratif
☎ 05.63.48.73.80
Courriel : contact@adiltarn.org
Adresse : 3 Boulevard Lacombe 81000 ALBI

- La prime rénov'
- Spécificité de la copropriété
- Les aides financières locales
 - Les aides de la Région et du Département
 - Les aides locales

Les prêts et incitations fiscales

- Les prêts
 - L'éco-PTZ
 - Le prêt avance rénovation
- Les incitations fiscales :
 - La TVA à taux réduit
 - L'exonération sur la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB)
 - Les dispositifs fiscaux à destination du bailleur : Loc'Avantage, Denormandie

Simulation d'un projet de rénovation



Objectifs pédagogiques et opérationnels

- Sécuriser les ventes et les mises en location.
- Comprendre le rôle des acteurs de l'habitat indigne et leurs missions.
- Comprendre l'articulation des différentes procédures.
- Connaître les aides et outils à mobiliser.

Compétences visées

Le stagiaire sera en mesure d'identifier les différentes notions et de mobiliser les acteurs de la lutte contre l'habitat indigne en fonction des différentes procédures.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire.

Modalités d'accès :

- 30 jours minimum avant la formation s'inscrire via le bulletin d'inscription (page 9).

Publics

Agents immobiliers, opérateurs, administrateurs de biens.

Moyens pédagogiques

Support écrit des textes et publications réglementaires et législatives - Powerpoint - Cas pratiques - Echanges des pratiques - Quizz d'évaluation.

Responsable pédagogique

Hélène ROQUE, directrice, formatrice et référent handicap

Formation dispensée en présentiel



Mardi 20 juin 2023



1 journée soit 8 heures
de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h



Tarn Renov'Occitanie
97 Boulevard Soult à Albi



Adhérent ADIL : 90 €
Non adhérent : 180 €



20 stagiaires maximum



Accessible aux personnes à mobilité réduite. Nous ne disposons pas de documentation en braille, pour les personnes malvoyantes, et pour les personnes malentendantes, le personnel ne maîtrise pas le langage des signes.

Conditions
d'accès aux
formations

Ouvertes aux membres de l'ADIL du Tarn à un tarif préférentiel, également à tout professionnel, non membre de l'ADIL, et dont l'activité a un lien avec l'habitat.



Hélène ROQUE, directrice, formatrice et référent handicap

Valérie FENIES, responsable administratif

☎ 05.63.48.73.80

Courriel : contact@adiltarn.org

Adresse : 3 Boulevard Lacombe 81000 ALBI

Programme

Introduction à l'habitat indigne

- Présentation des notions : mise en sécurité, insalubrité, risque, sécurité, décence, hygiène et sécurité

Salubrité publique du Règlement Sanitaire Départemental et du décret décence

- Principaux critères
- Procédure RSD
- Procédure décence dans les rapports locatifs
- Le permis de louer

L'insalubrité

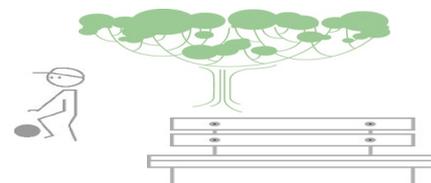
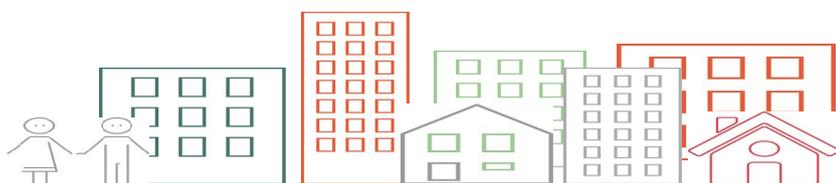
- Procédure
- Protection des occupants

La mise en sécurité

- Procédure
- Protection des occupants

Notions thermiques

- Cadre juridique
- Le DPE
- Les contraintes liées au DPE
 - En cas de vente
 - En cas de location



Objectifs pédagogiques et opérationnels

- Maîtriser les contraintes et les avantages de la fiscalité immobilière.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire.

Modalités d'accès :

- 30 jours minimum avant la formation s'inscrire via le bulletin d'inscription (page 9).

Publics

Agents immobiliers, opérateurs, administrateurs de biens.

Moyens pédagogiques

Support écrit des textes et publications réglementaires et législatives - Powerpoint - Cas pratiques - Echanges des pratiques - Quizz d'évaluation.

Responsable pédagogique

Hélène ROQUE, directrice, formatrice et référent handicap

Formation dispensée en présentiel

Compétences visées

Le stagiaire sera en mesure de maîtriser les avantages et inconvénients des différents dispositifs fiscaux en vigueur.



Conditions d'accès aux formations



Mardi 19 décembre 2023

1 journée soit 8 heures
de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h

Tarn Renov'Occitanie
97 Boulevard Soult à Albi

Adhérent ADIL : 90 €
Non adhérent : 180 €

20 stagiaires maximum

Accessible aux personnes à mobilité réduite. Nous ne disposons pas de documentation en braille, pour les personnes malvoyantes, et pour les personnes malentendantes, le personnel ne maîtrise pas le langage des signes.

Ouvertes aux membres de l'ADIL du Tarn à un tarif préférentiel, également à tout professionnel, non membre de l'ADIL, et dont l'activité a un lien avec l'habitat.

Hélène ROQUE, directrice, formatrice et référent handicap

Valérie FENIES, responsable administratif
☎ 05.63.48.73.80

Courriel : contact@adiltarn.org

Adresse : 3 Boulevard Lacombe 81000 ALBI

Programme

Introduction : la documentation fiscale

- Bases de la fiscalité immobilière : les types d'impôts, la qualité du propriétaire, l'affectation du bien

Les mutations à titre onéreux

- La vente d'un immeuble bâti ancien ou neuf
 - Assujetti
 - Droits d'enregistrement
 - TVA
- La vente d'un terrain
- Le régime des marchands de bien

Les mutations à titre gratuit

- Les donations
 - Abattements
 - Dons manuels
- Les droits de succession

Les plus-values immobilières

- Principe
- Exonération
- Calcul de la plus-value et les prélèvements sociaux
- Taxe sur les cessions de terrains devenus constructibles

La fiscalité directe

- La taxe foncière
- La taxe d'habitation
- La taxe sur les logements vacants

Principe de fiscalité locative

- Les revenus fonciers
 - Régime réel
 - Régime micro-foncier
- La location en meublé

Outils de défiscalisation dans le Tarn

- Dispositif Denormandie
- Loc'Avantages
- Dispositif Malraux

